

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE
CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC
COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC
POLE VOIRIE/AF

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**FERMETURE DE LA PASSERELLE JEAN-FRANCOIS GIRAUD
DU 12 NOVEMBRE 2024 à 8H00 au 31 JANVIER 2025 à 18h00**

Le Maire de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC,

VU le Code Général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,
VU l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

CONSIDERANT les travaux de rénovation de la passerelle Jean-François GIRAUD réalisés par l'entreprise SOCAM,

CONSIDERANT le danger que représente la réalisation de ces travaux,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le secteur et son usage pendant cette phase de travaux.

A R R E T E

Article 1- La circulation est interdite à toute personne sur la passerelle Jean-François GIRAUD du 12 NOVEMBRE 2024 à 8H00 au 31 JANVIER 2025 à 18h00.

Article 2 – La mise en place de la signalisation de la fermeture, des déviations ainsi que leurs maintenances seront assurées l'entreprise SOCAM.

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le directeur des Sports, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 29.10.2024

**Pour le Maire
Adjoint au Maire délégué à la
sécurité,**

Claude JACOT



